

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE PLUi

Le processus d'élaboration du PLUi de notre territoire touche à sa fin. En effet, la quatrième et dernière phase dite « administrative » est enclenchée. Après l'arrêt de projet du PLUi, la concertation des personnes publiques associées, l'enquête publique va démarrer.

Cette enquête sera ouverte pendant 50 jours consécutifs du lundi 16 novembre 2020 à 9 heures au lundi 4 janvier 2021 à 12 heures inclus.

L'enquête publique est un temps fort de l'information et de la participation du public. Elle informe le public sur divers projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement ou la qualité de vie des citoyens. Toute personne peut consulter le dossier dans les lieux prévus à cet effet et peut présenter des observations, favorables ou non au projet, et proposer des suggestions ou des contre-propositions. Le public a également accès aux observations portées au registre.

L'enquête publique permet d'informer les personnes concernées, de garantir les droits des propriétaires et de favoriser la discussion sur le projet. Elle est ouverte à tous, sans aucune restriction.

L'objectif de l'enquête est d'informer le public sur le projet proposé par la collectivité et de recueillir ses observations sur un registre spécifiquement mis à sa disposition. Le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête chargée du dossier examine les observations recueillies et rend un rapport à la collectivité afin d'éclairer la décision qui en découlera.

Par arrêté de la Vice-Présidente de la Communauté de Communes Val de Cher Controis, du 15 octobre 2020, une enquête publique unique sera ouverte à la Communauté de Communes Val de Cher Controis et dans les mairies de Chémery, Gy-en-Sologne, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher, Thésée, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis du lundi 16 novembre 2020 à 9h au lundi 4 janvier 2021 à 12h00.

Commission d'enquête : par décisions du 8 septembre 2020 et du 6 octobre 2020 de Madame La Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans portant nomination d'une commission d'enquête, M. Yves CORBEL, a été désigné en tant que Président et M. Bernard MENUDIER et M. Pascal HAVARD en tant que membres titulaires.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier sera déposé au siège de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et dans les mairies de Chémery, Gy-en-Sologne, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher et Thésée.